Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260618-202615AR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BOQUEHO

NOMBRE DE CONSEILLERS	**: 15**
CONSEILLERS PRESENTS	**13**
VOTANTS	**15**

SEANCE DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril 2026 les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 mars 2026 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : Anne-Hélène HALLET, ANDRE Loïc, BENOIT Sally, CHRISTIEN Julie, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, LE QUELLENNEC Gaëlle, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : ARTHUR Marie par CHRISTIEN Julie, LE BELLEGUY David par Anne-Hélène HALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE CHRISTIEN

Délibération 2026-15 AR

Renouvellement de la dérogation relative à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2026

Après retrait de la délibération erronée, cette version ANNULE et REMPLACE la délibération 2026-15

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin permettant aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi,

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260618-202615AR-DE

Vu que selon l'article D521-12 cette décision ne peut porter que sur une durée de 3 ans, soit jusqu'en septembre 2026,

Vu le courrier du Directeur Académique en date du 6 décembre 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du 9 mars 2026

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour

- APPROUVE le maintien de l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2026 comme suit :

Maternelle et Élémentaire :

Lundi	08 :30 – 12h00 et 14h00 – 16h30
Mardi	08 :30 – 12h00 et 14h00 – 16h30
Mercredi	Fermé
Jeudi	08 :30 – 12h00 et 14h00 – 16h30
Vendredi	08 :30 – 12h00 et 14h00 – 16h30
Samedi	Fermé

Décision

Pour : 15	Abstention :	Contre :

Le 03 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

MAIRIE DE BOQUEHO (Côtes-d'Armor)